



Gatineau, le 7 janvier 2021

Objet : Directives pour les visites à la Maison Mathieu Froment-Savoie

En raison de l'annonce faite par le premier ministre Legault hier soir, et de l'évolution actuelle de la Covid 19, nous vous informons des directives à l'égard des visites à notre maison de soins palliatifs, le tout en prenant en considération les deux plus récents décrets émis par le MSSS soient en octobre 2020 et le 6 janvier 2021.

La période que nous vivons nous oblige à mettre en place des mesures inhabituelles pour la protection de tous. À ce stade-ci, nous devons tout mettre en œuvre pour maintenir un environnement sain et sécuritaire. Plusieurs préoccupations sont au rendez-vous et nous devons compter sur votre collaboration dans l'utilisation du matériel et le respect des consignes.

### **Visiteurs**

Pour des raisons humanitaires, les visites sont permises pour les personnes en soins palliatifs.

Les directives à appliquer sont les suivantes pour les visites :

- Visiteurs autorisés : un maximum de 6 personnes significatives, préalablement identifiées par le patient, et ce, dès son arrivée.
- **Parmi les 6 visiteurs autorisés, un maximum de 6 par jours dont 2 visiteurs à la fois dans la chambre; par exemple; 2 en Am, 2 en Pm et 2 en soirée. Heures de visites; sont de 8h30-19h30.**
- À moins de 24 ou 48 heures de la fin de vie, un maximum de 4 personnes significatives à la fois selon liste (6) pré établi à l'admission, peuvent être présentes auprès du patient, et ce 24 sur 24 heures. **Une lettre sera fournie pour votre déplacement (cas/cas).**
- Les visiteurs doivent obligatoirement s'inscrire à l'accueil situé au 170 rue Sherbrooke à partir de 8h30, 7 jours / 7, les heures de visites sont de **8h30 à 19h30** tous les jours; période à laquelle correspond les entrées à la Maison, à moins de changement dans l'état du patient ou de mort imminente.
- Un patient a droit à 6 visiteurs significatifs. Si parmi ces visiteurs il y a un ou deux enfant(s) (moins de 14 ans), ceux-ci peuvent visiter le patient / le parent, en étant accompagné d'un adulte en tout temps pour une courte visite. Les enfants de moins de 14 ans ne peuvent pas demeurer la nuit, à moins d'être accompagnés par un adulte.
- Effectuer un triage des visiteurs par un questionnaire à son arrivée afin de s'assurer qu'aucun ne présente de symptômes possiblement reliés au COVID ou un contact qui est à risque avec le COVID. Aucun visiteur symptomatique ou aucun contact à risque n'est admis dans la Maison de soins. **Si vous répondez oui à une des questions du triage, vous serez invité à quitter les lieux. Nous comptons sur votre honnêteté et votre compréhension.**
- Les visiteurs doivent porter un masque en tout temps pendant la visite, dans la chambre, dans le corridor, tant le jour que la nuit où le personnel aura accès à la chambre et le maintien des gestes barrières doit demeurer.
- Un accompagnement individualisé des visiteurs doit être fait afin de s'assurer qu'ils respectent les mesures de prévention et de contrôle des infections. De plus, ces personnes ne doivent pas être autorisées à circuler dans la Maison de soins à d'autres endroits que ceux où se trouve le patient qui est en fin de vie.

- Par mesure de protection, lorsqu'un patient a un membre de sa famille dans une résidence ou il y a éclosion, un délai de 24hres est nécessaire avant de revenir visiter le patient à la MMFS. Par exemple : je visite mon frère le lundi de 11h00-14h00 je peux donc revenir à la Maison visité le patient le mardi à partir de 15h00 afin de minimiser la transmission. Le tout dépendant de la situation de l'éclosion dans la résidence, **cette règle peut changer.**

Aucun cas de la Covid 19 confirmé n'est admis en Maison de soins palliatifs afin de maintenir l'endroit en zone froide.

En tant que visiteur en soins palliatifs, vous entrez dans un lieu vulnérable, votre comportement préventif à l'extérieur de la Maison de soins et à votre propre résidence doit être plus que prudent également. Votre santé antérieure et actuelle n'est pas garantie d'être protégée du risque de contracter le coronavirus et de ne pas en développer des complications.

### **Informations importantes**

Le MSSS a émis ces nouvelles consignes avec la priorité d'assurer qu'il n'y a aucun patient qui ne puisse avoir accès aux gens qu'il aime, peu importe le milieu où se déroule sa fin de vie. Cela dit, les Maisons de soins sont des organismes indépendants, et le MSSS a confiance en leur humanité à toutes, essence-même de notre raison d'être. La réalité des Maisons de soins palliatifs n'est pas uniforme.

En ce sens, notre besoin de liberté pour la gestion des risques liés à la pandémie ainsi que l'application de mesures proportionnées à la réalité de chacune est significatif. Les Maisons de soins se doivent impérativement de s'assurer de garder en sécurité maximale non seulement leurs patients et familles, mais aussi leurs travailleurs essentiels (employés et bénévoles), afin de garantir la poursuite et le maintien de leurs services gratuits pour toute la population de leur territoire respectif.

La Maison de soins est un organisme privé et est la mieux placée pour déterminer les risques inhérents à la gestion des visiteurs, des patients, du personnel et des bénévoles pour assurer leur sécurité, tout en garantissant une humanité inclusive maximale pour tous les visiteurs essentiels de vos patients.

Les règles en vigueur à MMFS doivent être bien comprises à l'admission du patient (avec formulaire de consentement à l'admission). Toutes les validations nécessaires seront faites avec tous les patients pour leur liste de visiteurs essentiels et de s'assurer que l'objectif est de toujours donner accès aux 6 visiteurs choisis par le patient et inscrits sur la liste, tout en respectant les règles de protection en tout temps (masque, 2 mètres distance, lavage des mains, pas d'accès aux autres pièces de la msp, etc).

**D'autres consignes peuvent être applicables et/ou modifiées (assouplissements ou resserrements restrictifs) concernant les visites, selon la situation de la pandémie dans notre région et selon l'état de santé ou la démonstration de certains symptômes chez les patients admis. Par exemple, il se peut qu'il y est un changement de statut de vert à jaune, ce qui change de beaucoup les règles de visite pré établit. Notre priorité est de toujours assurer une sécurité maximale, non seulement pour nos patients et leurs familles, mais aussi pour nos travailleurs essentiels (employés et bénévoles). La survie de notre maison, la protection de notre personnel et le maintien de nos services gratuits en dépendent.**

**Heures de visites actuelles = 8 :30 à 19:30 (sauf en cas de fin de vie imminente)**

**Si vous avez été en contact avec une personne atteinte ou présentant des symptômes ou en investigation ou encore si vous avez visité une autre résidence en éclosion, vous devez absolument nous en informer par téléphone avant votre visite au 819-770-3900 poste 2 pour nous permettre d'évaluer les risques pour les patients et le personnel.**

Merci,

Direction générale

Maison MFS